



La Gazette de la Route

INFO RAPIDE



Imprimé au siège, 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19 - C Paritaire 04085 06475-ISSN n°1807811 - Directeur de publication Patrick BLAISE-

Rédacteur en chef: Charles MORIT - Union Fédérale Route - Tél 01 56 41 56 40 - Fax 01 56 41 56 60
courriel: route@fgte.cfdt.fr

2019- n° 11

05/11/2019

DANS CE NUMÉRO :

Quel avenir pour le transport routier?

Contacts:

Patrick BLAISE
SG UF Route
06.82.09.02.97

Christian COTTAZ
SGA UF Route
06.72.24.94.59

Quel avenir pour le transport routier?

Devant un constat plutôt amer des conditions dans lesquelles le TRM s'exerce en France, les Organisations Syndicales CFDT, FO, CFDT et CGC ont organisé de concert, une conférence de presse sur le thème : « quel avenir pour le transport routier ? ».

« 80 % des marchandises ont beau être transportées par la route, ça ne va pas si bien que ça dans le transport routier ! », dixit Patrick Blaise, secrétaire général de la CFDT transports, qui souligne notamment la pénurie de conducteurs routiers (évaluée à 17 000 en plus de 3,5 t dans le secteur public, et un peu moins dans le compte propre), l'incertitude à propos du CFA (malgré l'assurance de la participation financière de l'Etat jusqu'à fin 2022), l'insuffisance de revalorisations de salaires et le refus de toute négociation sur le 13e mois (mesure pourtant généralisée dans d'autres secteurs).



« Dans ces conditions, comment voulez-vous que notre secteur attire les jeunes ? Il est grand temps d'avoir pour notre profession un cap raisonné et ambitieux, pour asseoir des conditions sociales dignes de reconquérir le cœur des salariés du transport ».

A propos du CFA, l'Etat conditionne sa participation financière à des négociations entre partenaires sociaux sur l'évolution de ce dispositif de préretraite et la mise en place d'un dispositif de gestion des fins de carrière. « Le problème, c'est que le projet de réforme des retraites n'a pas été finalisé ! On veut un accord écrit sur 2022... ».

La difficulté à rehausser les grilles salariales et les classifications bloque la modernisation de la convention collective et le retard considérable pris par la Commission d'extension des accords entrave leur bonne mise en place et la négociation des prochains.

La CFDT, FO et la CFTC ont décidé de ne plus siéger dans aucune Commission Mixte paritaire sans la mise en place effective des moyens prévus par l'accord CPPNI du 13 décembre 2018.

Si les décideurs ne répondent pas à l'urgence de ces sujets, des actions d'envergure seront à prévoir !

